N° 50

Mai/Juin 2017



LA BASSORIA

EDITO

Nous sommes arrivés à une étape concernant le fonctionnement de notre nouvelle station d'épuration celui des bilans. Le système de lagunage ne fonctionnait pas et ne permettait pas une épuration correcte de nos eaux usées mais avait comme « avantage » de générer peu de frais de fonctionnement. Le système classique de boues activées est plus fiable mais aussi plus onéreux en termes de fonctionnement.

A ce jour, la baisse des consommations d'eau et l'absence de réserves ne permettent plus de garder ce budget en équilibre. Or, de par la loi, l'équilibre de notre budget autonome d'assainissement collectif doit être assuré par la redevance communale sur le prix de l'eau. Aussi, le conseil municipal dans un souci de bonne gestion, a été conduit lors du vote du budget à augmenter de 0,15 euros par m3 la part communale d'épuration des eaux usées à compter du 1^{er} juillet 2017. Parallèlement et dans le même esprit de bonne gestion, le fonctionnement de la commune ne nécessitant pas de ressources supplémentaires les taux d'imposition communaux n'ont pas été augmentés.

A.F GAILLOT

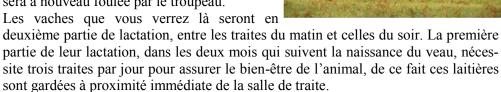
Ferme de la Tremblaye, des vaches aux champs...

Dans le cadre de notre démarche en agro-écologie vous avez pu remarquer des génisses à la pâture sur diverses parcelles entourant notre exploitation agricole : parcelle des Graviers près du château d'eau, dans une prairie à l'angle des deux départementales, tout comme en direction de Mittainville.

Prochainement, ce seront les vaches laitières « en production » que nous projetons de mettre en pâturage à proximité immédiate de la ferme. Pour ce faire nous venons de semer une prairie sous couvert végétal, sans labour préalable afin de préserver la biodiversité du sol. Cette amélioration se remarque par la présence de nombreux

oiseaux à la recherche de nourriture grattant le sol durant l'hiver.

Cette parcelle renouvelée sera clôturée en treize lots de 1ha chacun, disposant d'abreuvoirs, ce qui permettra aux animaux de pâturer en toute quiétude à raison de deux jours par parcelle. Après chaque pâture, la parcelle sera laissée au repos pendant à peu près trois semaines pour laisser l'herbe repousser et elle sera à nouveau foulée par le troupeau.



En les regardant de près vous observerez que les vaches au pré marchent très lentement et qu'elles vont régulièrement s'abreuver car leurs besoins en eau sont important, entre 60 et 80 litres par jour en moyenne. N'ayant pas de train à proximité pour les distraire elles apprécieront sûrement vos visites pour égayer leurs journées! BC



Restauration du lavoir

Dans le cadre de la renaturation de la rivière et de ses abords, le collectif Maltorne (Mairie, association la Presle, Ecole Hériot, Ferme de la Tremblaye) vient d'achever courant mai le pavage du sol du lavoir communal. Progressivement celuici reprend forme et trouvera son aspect définitif d'ici l'été. Ainsi, le lavoir pourra à l'avenir s'intégrer dans un circuit de promenades et de visites liées à la rivière. Par ailleurs le dos-



sier dit « d'autorisation » à l'intention de la DDT, instruit dans le courant de l'année par l'association la Presle et les élèves du CHEP, a été finalisé. Cette autorisation accordée, le collectif pourra entreprendre les travaux sur la dernière partie du projet, c'est-à-dire sur la portion comprise entre la surverse de l'école Hériot et l'emprise de la Ferme de la Tremblaye. Sur ces journées nous vous inviterons à nouveau à vous joindre à nous pour partager le plaisir de rendre à la Maltorne sa beauté naturelle.

Page 2 N° 50

• Pour rappel

La réglementation en vigueur (Arrêté Préfectoral 2012346-0003 du 11/12/2012, relatif aux bruits de voisinage) autorise les travaux de jardinage et de bricolage selon les jours et les heures ci-après :

En semaine de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Merci de vous conformer à cet arrêté

• Calendrier electoral

Les élections législatives se dérouleront les 11 et 18 juin 2017 Bureau de vote en salle du conseil municipal

● Journée ado...

Elle concerne les jeunes de la 6è à la terminale et aura lieu la deuxième semaine de juillet. Vous recevrez bientôt le formulaire d'inscription. Si vous êtes concernés et n'avez pas reçu de courrier fin juin, merci de vous rapprocher du secrétariat de la mairie

Magnifique concert à l'église du village

Les jeunes chanteurs du Chœur Préparatoire dirigés par Stéphane Ung et accompagnés au piano par Yolande Aubert ont donné un concert exceptionnel dimanche 14 mai dans l'église de La Boissière Ecole. Le programme était riche et varié autour de Fauré, Dawn, et de mélodies traditionnelles anglophones. Avec la participation du Chœur Sospiri, et avec la participation exceptionnelle des Solistes de la Maîtrise de Rambouillet. L'église était pleine et le public enthousiaste a applaudi chaleureusement les interprétations des musiciens et chanteurs sous la baguette magistrale du jeune chef Stéphane Ung.

La chenille processionnaire du pin ou du chêne est allergisante et urticante, soyons vigilants!

Depuis quelques années, des colonies de chenilles processionnaires du chêne et du pin sont observées en Île-de-France. Elles sont la larve d'un papillon de nuit.

Ces chenilles aux poils urticants peuvent occasionner des réactions cutanées, oculaires ou encore des difficultés respiratoires. Ses poils peuvent aussi se détacher au gré du vent et par conséquent provoquer des démangeaisons et allergies.

Les animaux domestiques sont vulnérables. L'ingestion de la chenille fait baver et gonfler la langue jusqu'à la nécrose parfois. La consultation d'un vétérinaire est indispensable dans les plus brefs délais pour traitement.

On rencontre la chenille processionnaire au printemps/été sur les chênes et en hiver sur les pins. Les nids forment des poches cotonneuses et transparentes suspendues aux branches.

Pour vous prémunir avant l'éclosion des chenilles il existe des pièges qui ceinturent le tronc : à leur éclosion les chenilles qui ont pour but de gagner le sol pour s'y déplacer en file indienne tomberont dans le piège . Vous pouvez aussi, si la branche est accessible, la couper et brûler le nid. Si les chenilles ont gagné le sol, il convient de ne pas stationner sous l'arbre dans un rayon d'au moins 5 mètre autour du tronc.

Il conviendra de traiter les années suivantes :

par traitement phytosanitaire biologique (aérien ou terrestre) ou bien

<u>par traitement phytosanitaire chimique</u> (terrestre):



La vigilance est donc de mise et il est important d'éviter tout contact avec les chenilles, leur nid et les zones à proximité des arbres infestés.

L'ARS Île-de-France met à votre disposition des documents d'information afin de s'en protéger.

https://www.iledefrance.ars.sante.fr/sites/default/files/2016-12/chenilles-urticantes-ars-d%C3%A9pliant.pdf FB

Célébration des Anciens Enfants de Troupe

Le dimanche 25 juin prochain, les AET (Anciens Enfants de troupe) et les anciens élèves de l'école Hériot célèbrent comme chaque année, leur hommage et leur reconnaissance au Commandant Hériot, créateur de l'école de La Boissière en 1886 sous la forme d'une manifestation qui se déroulera de la manière suivante :

- 9 H 00 : Dépôt de gerbe devant la statue du Commandant Hériot à l'entrée de l'école.
- 9 H 30 : Messe à l'église du village.
- 10 H 45 : Cérémonie au cimetière en 3 temps :
- Montée des couleurs, dépôt de gerbe, honneur aux anciens élèves de l'école Hériot
- Hommage aux membres de la famille Hériot dans la crypte du mausolée,
- Hommage aux Sœurs qui constituaient l'encadrement de l'école.
- 11 H 30 : Fin de la manifestation, retour des participants à la kermesse de l'école.

Les habitants de La Boissière-École sont cordialement invités à cette manifestation où ils trouveront un accueil digne du souvenir et de la reconnaissance que les anciens élèves adressent à la population de La Boissière.

La Bassoria Page 3

Le harcèlement scolaire: un point de la BDPJ Versailles

Au fil des décennies, le harcèlement au sein des établissements scolaires semble avoir pris des formes plus étendues, plus insidieuses, dépassant souvent les murs des établissements scolaires par le biais des blogs et des réseaux sociaux. L'impact du harcèlement scolaire sur les victimes est de plus en plus médiatisé, ce qui génère des inquiétudes, mais également des confusions.

1 - Qu'est ce que le harcèlement scolaire?

Il se définit comme étant une violence répétée pouvant être verbale, physique ou psychologique au sein de l'école. Ainsi, un ou plusieurs élèves s'en prennent à une victime qui ne peut se défendre. Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire : La violence, la répétitivité; et l'isolement de la victime :

Le rejet de la différence est la principale amorce du harcèlement : (Apparence physique, Divergences dans la façon de s'habiller, les centres d'intérêts, l'appartenance à groupe social ou culturel particulier, un trouble du langage, un handicap (physique ou mental), l'orientation sexuelle, réelle ou supposée Le harcèlement prend des formes différentes en fonction de l'âge et du sexe. Les risques sont plus

grands en fin d'école primaire et au collège.

2 - Reconnaître le harcèlement

- ➤ Le harcèlement physique : Une violence qui se traduit par : des coups, bousculades, tirage de cheveux ; jets d'objets ; des vols, racket, dégradations de matériel scolaire ou d'habits ; des « jeux dangereux » effectués sous la contrainte, des atteintes sexuelles (gestes déplacés, voyeurisme dans les toilettes...).
- ➤ Le harcèlement moral : Ce type de violence, verbale et/ou psychologique, est plus discret que le harcèlement physique, et donc plus difficile à détecter par les adultes.

On peut en distinguer 3 types:

- Le harcèlement verbal : injures régulières.
- Le harcèlement émotionnel : moqueries, chantage, menaces, humiliation en propageant par exemple de fausses rumeurs (diffamation), propos ou pratiques de discrimination et d'exclusion.
- Le harcèlement sexuel : gestes déplacés, voyeurisme, allusions verbales à connotation sexuelle.

3 - Les conséquences du harcèlement :

> Les risques pour la victime

- * À court terme :
- Absentéisme et décrochage scolaire pouvant être liés à des troubles de l'attention, de la concentration, de la mémoire et des difficultés de raisonnement, générés par le harcèlement.
- Troubles du métabolisme (maux de tête, de ventre, vomissements, insomnies...) et du comportement (notamment au niveau alimentaire : anorexie, boulimie...).
- Sentiment d'abandon et isolement relationnel, avec développement d'un sentiment de honte, de perte d'estime de soi et de culpabilité.
- * À moven terme :

Troubles anxio-dépressifs et troubles de la socialisation – comportement suicidaire et violent.

➤ Les risques pour le harceleur :

- * À court terme :
- Manque d'empathie : le narcissisme du harceleur est renforcé par le sentiment d'impunité, ce qui l'amène à justifier son comportement violent et à le faire perdurer.
- Rapport à la violence : en s'attaquant à un individu plus faible que lui, le harceleur comble son manque d'estime de soi.
- Répétition : exclure le harceleur de l'établissement scolaire en guise de sanction va engendrer une rupture avec son réseau relationnel, une fragilisation affective et une baisse de l'estime de soi. Ainsi, pour retrouver au plus vite un sentiment de puissance, le harceleur va très vite reproduire des phénomènes de harcèlement.
- * À moyen terme :
- Échec scolaire
- Marginalisation : fragilisé par les sanctions et les exclusions, le harceleur va vouloir se maintenir en position de force en ayant des comportements de plus en plus agressifs et violents. Il pourra être attiré par la délinquance.

➤ Que peut faire notre enfant victime de harcèlement à l'école ?

Plutôt que de le laisser résoudre le problème lui-même (notamment par la violence), nous devons l'encourager à comprendre que la solution passe forcément par le dialogue :

avec ses parents, avec un autre membre de la famille, ou avec un adulte de son établissement scolaire, ou bien avec tout autre adulte de confiance.

INFORMATIONS PRATIQUES:

Stop harcèlement (Accueil des jeunes ou des parents, victimes ou témoins de harcèlement à l'école) : 3020 ou 0 808 80 70 10*

Net Écoute (Pour poser vos questions de façon anonyme et confidentielle) : 0820 20 00 00 *

Jeunes Violences Écoute (Écoute et orientation des jeunes victimes ou témoins de violences - racket, violences physiques et verbales, agressions sexuelles...). Appel anonyme : 0 808 80 77 00*
*(gratuit depuis un poste fixe ou un portable)

Démarches préalables

En cas de harcèlement scolaire, l'enfant victime ou ses parents doivent non seulement prévenir la direction de l'établissement, mais aussi porter plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dont ils dépendent. En effet, le harcèlement constituant un délit pénal, les auteurs encourent des sanctions pénales : une peine d'amende, ainsi qu'une peine d'emprisonnement.

• La Plume

Faverollaise

La Plume Faverollaise c'est un écrivain public qui peut vous aider dans différents domaines. Il peut rédiger un courrier privé ou professionnel, répondre à une administration, remplir un formulaire, relire ou corriger un mémoire, un rapport de stage...

La Plume Faverollaise, partenaire d'un organisme de formation situé à Paris, peut aussi vous accompagner pour la correction ou la rédaction des livrets de validation des acquis et de l'expérience (V.A.E.)

Un écrivain public est un professionnel à votre écoute, qui s'adapte et retranscrit ou répond à votre demande. Ce n'est ni un juriste ni une assistante sociale.

La Plume Faverollaise propose aussi une prestation en assistance administrative à la carte aux professionnels et aux indépendants.

Vous avez besoin d'un renseignement ou d'une information complémentaire, n'hésitez pas! Contactez La Plume Faverollaise au 06.70.56.98.58 ou à l'adresse suivante:

laplume.faverollaise@ gmail.com Commune de La Boissière-Ecole

La Bassoria Avril 2017-n° 49

Directeur de la publication : Anne-Françoise GAILLOT

Comité de rédaction et **Commission communication:** Anne Coër (responsable), Pascal Le Menn, Gilles Durand, Isabelle Maurel, Fabrice Bequet

Mairie de La Boissière-Ecole tél: 01 34 85 01 25 Site web :www.mairie-boissiere-ecole.fr Courriel : mairie.boissiere-



Naissances:

Benjamin GOUZER GE-RARD né le 16 mai 2017

Focus association

L'AMSD (association Malienne pour la solidarité et le développement) est une association tenue par des maliens pour des maliens avec comme action la mise en place de semences reproductibles (moins gourmandes en eau et plus résistante), la transmission des méthodes de permaculture et d'agro-foresterie auprès des maraîchers et paysans du Mali. Des sensibilisations sur l'écologie et le recyclage sont mises en place



dans les écoles ainsi que dans les villes et les villages. L'association fonctionne en autonomie, les outils pédagogiques et documents de formation viennent du net par les bénévoles de France. L'association est en partenariat avec l'Association Kokopelli pour les graines reproductibles et Togo agro-foresterie pour l'échange du savoir. Si vous désirez aider (vous pouvez envoyer des documents sur les sujets traités par l'association) ou simplement vous renseigner:

https://www.facebook.com/ASSOCIATION.AMSD/? notif t=page fan¬if id=1493714932705808

Un simple « j'aime » sur la page de l'association permet plus de visibilité et de toucher plus de personnes au Mali pour recruter des bénévoles maliens ainsi que d'avoir des soutiens des politiques et des médias. Si vous désirez aider par l'envoi de courrier de soutiens, d'outils, de livres ou de graines reproductibles bio : Association malienne pour la solidarité et le développement AMSD Siège Bamako quartier kalaban coura Président Hamidou À Diawara.

La Chouette bibliothèque

Pour finir en beauté cette année scolaire. La Chouette invite les enfants du village à se joindre à ceux du centre de loisirs le mercredi 14 juin à 16h exceptionnellement à la place Saint Jean (repli à la bibliothèque en cas de mauvais temps) pour un moment joyeux autour des mots et des livres: nous jouerons, chanterons et partagerons un goûter festif. Merci de nous informer



de votre venue à l'adresse suivante: lachouettebiblioLBE@orange.fr

Retrouvez-nous sur notre page facebook : https://www.facebook.com/ LachouettebilbioLBE/

OUVERTURE MAIRIE

MARDI: 9 H - 11 H ET 16 H 30 - 17 H 45

MERCREDI: 9 H - 11 H **JEUDI:** 9 H - 11 H ET 16 H 30 - 17 H 45

VENDREDI: 9 H - 11 H ET 16 H 30 - 17 H 45 **SAMEDI:** 10 H - 11 H

OUVERTURE EPICERIE Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

7h45 /13h30 et 15h45/19h30 Mercredi: Fermé Samedi et Dimanche 8h00 /13h00

BIBLIOTHEQUE A LA MAISON POUR TOUS

Mercredi de 16h30 à 17h30 Samedi de 11h à 12h

La fête de l'été...

LE COMITÉ DES FÊTES VOUS PROPOSE UNE SOIRÉE BRÉSILIENNE, PUIS UN DJ POUR LA SUITE DE LA SOIRÉE...

APÉRITIF À PARTIR DE 19H ET REPAS (JAMBALAYA)

(MERCI D'APPORTER VOS COUVERTS) INSCRIPTIONS À L'ÉPICERIE OU AUPRÈS DE DANY CLAIR AU 01.34.85.02.00 (DATE LIMITE 15 JUIN 2017) TARIFS:

ADULTE, 20 EUROS - ENFANT, 7 EUROS JUSQU'À 10 ANS

SOIRÉE DANSANTE À PARTIR DE 21 H3O - OUVERTE À TOUS -

RETRAITE AUX FLAMBEAUX À LA TOMBÉE DE LA NUIT

L'ASLBE ORGANISE UNE MARCHE/ COURSE DE 8 KM (2 DÉPARTS À 10H ET 11H)

INSCRIPTION: 5 EUROS.

Possibilité de restauration

PLUS DE RENSEIGNEMENTS: V.VARON (0674674663)

Tournoi de pétanque à partir de 15H. INSCRIPTION: 10 EUROSPLUS DE **RENSEIGNEMENTS: B.GAILLOT** (O1 34 85 O2 56)

KERMESSE DES CHANTERELLES 14H-17H30

STANDS DE JEUX AVEC LOTS, VENTE D'ENVE-LOPPES

GAGNANTES ET DES BILLETS À LA BUVETTE, BARBAPAPA, STAND MAQUILLAGE....